

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-11-166

**DEFINITION DES TARIFS
DE LOCATIONS DES
SALLES ET DES BUREAUX
DU BATIMENT N°6 DU
QUARTIER ORDENER MIS
A DISPOSITION PAR LA
VILLE DE SENLIS A LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES**

**SEANCE
DU 21 DECEMBRE 2018**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 30

votants : 39

**DATE DE CONVOCATION :
14 DECEMBRE 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Pascale LOISELEUR**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt et un décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé), Président de séance
- * Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
- * Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur DERROODE Jean-Louis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis) à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur PRUCHIE Francis (Senlis) à Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DEROODÉ Jean-Louis (Senlis)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray) représentée par Madame BELGUERRAS
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg) représenté par Monsieur CLEREJ.

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents, 18 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président de séance revient sur l'exercice de la compétence développement économique concernant les bâtiments 1, 6 et 9 du quartier Ordener. Il précise qu'il est nécessaire de délibérer concernant les tarifs de location de salles de réunion et de bureaux du bâtiment n°6 actuellement occupé par des entreprises.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de définir les tarifs de locations de salle et des bureaux du bâtiment n°6 du quartier Ordener,

Considérant la nécessité de revoir les conventions d'occupation des actuels locataires en conséquence, en cas d'acceptation des propositions à venir,

Considérant les propositions effectuées par la société mandatée par la Communauté de Communes dans le domaine comme suit :

Tarifs proposés pour toute nouvelle convention :

LOYERS ANNUELS HT / m ²	
Surfaces de 10 à 49 m ²	120,00 €/m ²
Surfaces de 50 à 99 m ²	100,00 €/m ²
Surfaces de plus de 100 m ²	80,00 €/m ²

CHARGES LOCATIVES HT (Incluant : Fluides / Entretien des parties communes / parkings)	
Forfait de charges hors Foncier	45,00 €/m ² / an

Prestations Optionnelles HT	
Branchement ligne HD (1 fois lors de l'installation)	50,00 € / Forfait
+ par prise supplémentaire	20,00 € / l'unité
Abonnement Très Haut Débit	40,00 € / mois
Accès : Badges / liaison téléphonique	15,00 € / l'unité

Tarifs proposés pour toute nouvelle location de salles de réunion :

SALLE GECKO - 110 m ²	
1 journée de location	150,00 € HT
1/2 journée de location	80,00 € HT

SALLE MARTIN PECHEUR - 70 m ²	
1 journée de location	130,00 € HT
1/2 journée de location	80,00 € HT

SALLE LOTUS - 40 m ²	
Journée de location	100,00 € HT
1/2 journée de location	60,00 € HT

SALLE BARDANE - 15 m ²	
Journée de Location	50,00 € HT
1/2 journée de location	30,00 € HT

Ces tarifs sont applicables pour toute demande de société extérieure au quartier Ordener et à l'ensemble des locataires du bâtiment n°6, pour toute réservation au-delà de la mise à disposition gracieuse de deux jours, par mois non cumulables, comme prévu dans les conventions d'occupation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 38 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **D'ADOPTER** les tarifs proposés.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Envoyé en préfecture le 15/01/2019

Reçu en préfecture le 15/01/2019

Affiché le

15 JAN. 2019

ID : 060-200066975-20181221-DEL2018CC11166-DE

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les mem

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **15 JAN. 2019**
Et de l'affichage le : **15 JAN. 2019**

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le

15 JAN. 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER